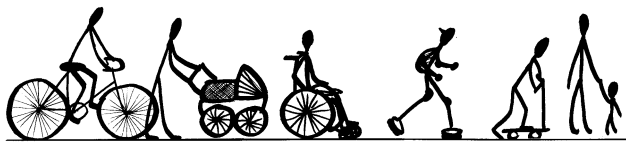
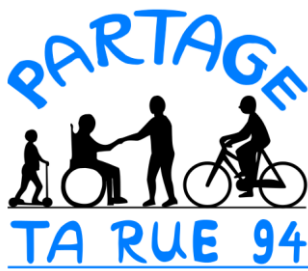


Les 6 associations signataires au 6 février 2016 :



FCDE Fédération pour les Circulations Douces en Essonne



Objets : Demande de suppression des nouvelles chicanes totales, et peu contrastées, sur la Tégéval (Parc de la Plage Bleue, Valenton)



Tégéval. Plage bleue, Valenton, janvier 2016

- A Mesdames et Messieurs les membres du SMER
 - Mme Sylvie ALTMAN, Présidente du syndicat mixte, Agence des espaces verts
 - Mme Audrey GALLAND, Agence des espaces verts
 - Mme Hélène de COMARMOND, Première vice présidente, Conseil départemental du Val-de-Marne
 - M. Bruno HELIN, Conseil départemental du Val-de-Marne
 - Mme Nadia BRAHIMI, Seconde Vice Présidente, Conseil régional d'Ile-de-France
 - M. Gilles-Maurice BELLAÏCHE, Conseil régional d'Ile-de-France
 - Mme Françoise LECOUFLE, Premier membre élu, Conseil départemental du Val-de-Marne
 - M. Pierre-Jean GRAVELLE, Conseil départemental du Val-de-Marne
 - M. Jean-Luc TOULY, Deuxième membre élu, Conseil régional d'Ile-de-France
 - Mme Laurence COHEN, Conseil régional d'Ile-de-France
 - M. François DUROVRAY, Agence des espaces verts
 - M. Olivier THOMAS, Agence des espaces verts
 - Mme Dominique JOSSIC, Conseil régional d'Ile-de-France
 - Mme Sophie DESCHIENS, Conseil régional d'Ile-de-France
 - M. Daniel GUERIN, Conseil régional d'Ile-de-France
 - Mme Hella KRIBI-ROMDHANE, Conseil régional d'Ile-de-France
 - Mme Nathalie DINNER, Conseil départemental du Val-de-Marne
 - Mme Lamya KIROUANI, Conseil départemental du Val-de-Marne
 - M. Pierre GARZON, Conseil départemental du Val-de-Marne
 - M. Pascal SAVOLDELLI, Conseil départemental du Val-de-Marne

- A M. Gilles DUQUENOY, responsable du projet au sein de l'AEV, maîtrise d'ouvrage

- Copie aux Maires des communes traversées par la Tégéval :
 - M. Laurent CATHALA, Député-Maire de Créteil
 - Mme Françoise BAUD, Maire de Valenton,
 - Mme Françoise LECOUFLE, maire de Limeil-Brévannes,
 - M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Député-Maire de Yerres
 - M. Gérard GUILLE, Maire de Villecresnes,
 - M. Jean-Claude PERRAULT, Maire de Mandres-les-Roses,
 - Mme Sylvie GERINTE, Maire de Marolles-en-Brie
 - M. Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny.

- Copie à l'intercommunalité du Grand Paris, Territoire T11 :
 - M. Laurent CATHALA, Président
 - M. Jean-Jacques JEGOU, 1er vice-président
 - M. Régis CHARBONNIER, vice-président
 - Mme Françoise LECOUFLE, vice-présidente
 - M. Patrick DOUET, vice-président
 - Mme Marie-Christine SEGUI vice-présidente
 - M. Michel GERSCHINOVITZ vice-président
 - M. Jean-Pierre BARNAUD, vice-président
 - M. Jean-François DUFEU, vice-président
 - M. Jean-Pierre CHAFFAUD, vice-président
 - Mme Danièle CORNET, vice-présidente

M. Jean-Paul FAURE-SOULET, vice-président
Mme Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, vice-présidente
M. Gérard GUILLE, vice-président
M. Serge FRANCESCHI, vice-président
M. Yvan FEMEL, conseiller délégué
Mme Sylvie GERINTE, conseillère déléguée
M. Cédric TARTAUD-GINESTE, conseiller délégué
M. Thierry HEBBRECHT, conseiller délégué
M. Jean-Daniel AMSLER, conseiller délégué
Mme Delphine MELKONIAN, conseillère déléguée
Mme François VITSE, conseillère déléguée
Mme KADIDJA OUBOUMOUR, conseillère déléguée

- Copie à M. Philippe ARNOULD, « Monsieur vélo », Val de Marne
- Copie à M. Pierre GARZON, Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne, délégué aux transports, déplacements, circulations et infrastructures routières
- Copie à M. Stéphane BEAUDET Vice-président du Conseil régional en charge des transports
- Copie à M. Pierre SERNE, président du Club des villes et territoires cyclables
- Copie à M. Alexis BACHELAY, M. Denis BAUPIN, M. Philippe GOUJON, co-présidents du Club des parlementaires pour le vélo

Nous venons par la présente vous remercier pour ce beau projet qu'est la Tégéval, et le soin que vous apportez à la sécurité et au vivre ensemble des différents usagers de la voie verte.

Cependant, si nous convenons bien volontiers du bien-fondé de limiter l'intrusion des quads et scooters sur la voie verte, -voire de limiter la vitesse des vélos arrivant sur un croisement- nous nous interrogeons sur la gêne et le danger occasionné par certains choix de mobiliers.

Dimanche 31 janvier, nous avons constaté sur la Tégéval de nouvelles chicanes, photo ci-dessus, qui nous interpellent pour 2 raisons :

- 1. Elles obstruent totalement la voie verte**
- 2. Elles sont grises, et particulièrement peu visibles, de nuit comme de jour, par ce choix de couleur non-contrastée**

Nous nous interrogeons pour le moins pour la sécurité des usagers y compris malvoyant, ainsi que des cyclistes dits rapides aux heures creuses.

Nous pensons en effet que la voie verte est et sera, notamment en semaine, un axe de déplacement à vélo pour aller travailler, ce qui implique –dans le respect des autres usagers et du code de la route- une vitesse moyenne correcte, déjà mise à mal par ailleurs par le nombre total d'intersections avec la voirie motorisée, et de feux. Vous n'êtes pas sans connaître les Réseaux Express Vélo (REV) qui existent à l'étranger, et qui se trament en France. Sur le modèle de BHNS, Bus à Haut Niveau de Service, mais appliqué au vélo utilitaire, vous en connaissez leurs modalités et leurs exigences.

Nous considérons que les chicanes récentes comme celles-ci à Valenton :

- sont contraires à la charte du schéma national VVV (et donc aux règles de financements de la région)

- sont contraires à la loi de 2005 sur l'accessibilité

- sont particulièrement dangereuses comme méthode anti-intrusion (voir en annexe ci-jointe le cas d'un maire qui a été condamné de 6 mois de prison avec sursis et 80 000 € d'amendes pour un accident mortel à cause d'une barrière anti-intrusion, et dans le cas présent,

- ne sont pas efficaces : une mobylette peut passer à côté sur au moins une des intersections

Nous pensons également que les chicanes déjà anciennement présentes sur la Coulée verte à Villecresnes (future Tégéval), présentent les mêmes travers :



Coulée verte Villecresnes Janvier 2016

Nous souhaitons par cette présente montrer qu'il y a des exemples de voies vertes qui fonctionnent bien sans chicanes : exemple en forêt de Sénart avec son vaste réseau de voies vertes sans chicanes aux multiples entrées et où on voit très peu de motos ou quads : il est facile de dissuader les intrusions par des mesures de police (amendes et si possible confiscation du véhicule).

Nous vous prions de bien vouloir considérer ci-dessous quelques exemples de photos de barrières anti-intrusion correctes à nos yeux (largeur, profondeur, contrastées), constituées de demi-barrières, ou de plots :



Sénart Faisanderie



Sénart



Via Rhona



Cluny



Evry

Nous vous proposons également ci-dessous quelques illustrations de vélos dits « spéciaux », essentiellement au sens où ils permettent de transporter des enfants (vélo dit « cargo » et carrioles) ou un aveugle (tandem), et vous demandons de bien vouloir considérer le gabarit de ces véhicules (longueur et/ou largeur différentes de celles d'un vélo simple) par rapport à certaines chicanes et sélecteurs que nous rencontrons trop souvent (Valenton, Villecresnes : coulée verte, Yerres le long du Réveillon et de l'Yerres, ramenant ainsi nos enfants de fait sur la chaussée.



Bipporteur pour le transport quotidien d'enfants



Exemple de convoi familial interdit de voie verte au quotidien (Bords du Réveillon, commune de Yerres), et donc famille renvoyée sur la chaussée, alors qu'une voie verte existe (!)

Vous sachant intéressés par ces nouvelles mobilités non motorisées, par le respect dû aux personnes à mobilité réduite, et aux familles avec des enfants, et donc à la place que la société leur offre, par la santé des pratiquants et celle indirecte de la collectivité (pollution de l'air), par la lutte contre l'excès de bouchons et la saturation des transports en commun et des places de stationnement automobile.

Nous pensons vous avoir convaincu que ces chicanes sur la Tégéval sont inadaptées et dangereuses, et que la régulation des usagers non autorisés sur la voie verte (scooters, quad) ne pourra se faire que par la présence de cyclistes plus nombreux si la voie est attractive, et de nécessaires actions de police (verbalisation / confiscation du véhicule, et/ou vidéo-verbalisation).

Nous vous demandons donc de les supprimer, et de ne pas en installer de nouvelles dans les aménagements futurs de la Tégéval.

Nous pensons également qu'il serait utile, pour la sécurité de tous, lorsqu'il s'agit de traverser une route très passante, de limiter la vitesse à 50 (ou 30) sur celle-ci, avec un plateau surélevé.

Restant à votre disposition pour toute rencontre, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Le 6 février 2016

Les Associations signataires :

1. Partage ta rue 94 (Val de Marne)
2. Velyve (Vélo au quotidien dans le val d'Yerres, 91) - MDB
3. Le nez au vent (Marolles)
4. AF3V (Association Française pour le développement des Véloroutes et des Voies Vertes)
5. FCDE (Fédération des Circulations Douces en Essonne)
6. Cyclo Trans Europe, (EV3 / EuroVelo 3 - Véloroute des Pèlerins = Scandibérique)